

65. — 6 Août 1737. Arrêt du conseil d'état du Roi, portant règlement entre la maîtrise des eaux et forêts, et le Bailliage de Beaujolais, etc. (fol. 149, recto).

66. — Juillet 1741. Edit du Roi, qui supprime l'office de prévôt, juge royal établi à Villefranche en Beaujolais, et en réunit les fonctions à perpétuité, au Bailliage de ladite ville. (fol. 138, verso).

67. — 18 Décembre 1741. Arrêt du parlement, qui ordonne l'enregistrement des lettres patentes du Roi, sur les bulles obtenues de Rome, portant sécularisation de l'abbaye de Joug-Dieu, et réunion de ladite Abbaye au Chapitre de Villefranche. (fol. 101, recto).

68—69. — 23 Mai 1750. Arrêt rapporté, 3^e partie, titre 4, chapitre 6. (1^{er} vol., p. 175), suivi du dépouillé sur le vû de cet arrêt, et concernant l'état du Bailliage, depuis 1700, *jusqu'à présent*. (fol. 140, recto).

70. — 15 Mars 1756. Résultat du conseil du prince, par lequel S. A. S. commet, pour le temps qu'il lui plaira, les officiers du Bailliage et juridiction de son apanage et de ses terres patrimoniales, pour recevoir la foi et hommage de ses vassaux. (fol. 142, recto).

71. — 15 Mai 1756. Lettre écrite à M^{rs} les officiers du Bailliage de Beaujolais, par M^r Vernier, intendant des finances de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans. (fol. 143, recto).

72. — Etat des juges ordinaires, des juges d'appaux et des lieutenants généraux du Bailliage de Beaujolais, depuis 1269, jusqu'en 1749, (fol. 106, recto à 110 *(bis)* verso).

73. — Etat des lieutenants particuliers, assesseurs criminels, depuis 1603 jusqu'en 1755. (fol. 110, *(bis)* verso à 102 recto).

74. — Etat des avocats du Roi et du Prince au Bailliage, depuis 1486, jusqu'en 1735. (fol. 122. recto à 115 recto).

Nous ne nous sommes occupé, jusqu'à ce moment, que de la partie matérielle, et pour ainsi dire, extérieure du Manuscrit : notre intention n'est pas de nous livrer aujourd'hui à son appréciation, qu'il nous soit permis, cependant, de dire que, sous ce rapport, il mérite également notre attention et notre intérêt.